

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 27 AOÛT 2018**

Présents : Jean-Maurice VENTURINI, Marie-Jeanne BAFFOUR, Gilles BLANC, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Bernard COLIN, Frédéric OULMI, Christiane MARECHAL, Yvonne MARITANO, Jean-Jacques PEZERAT, Martial PERRIER

Procuration : Marc SECO à Marie-Jeanne BAFFOUR, Arnaud BOURGEOIS à Jean-Maurice VENTURINI

La séance débute à 19H43

1- Procès-verbal du Conseil du 25 juin 2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2- Actualités de la commune

Le Conseil municipal fait le point sur les jeunes qui ont travaillé sur la commune cet été, le ball-trap du week-end des 25 et 27 août, l'arrêt des subventions de Grand Chambéry aux communes pour rénover leurs sentiers et les désagréments générés par les aires des conteneurs enterrés.

3- Révision des statuts de Grand Chambéry

La révision concerne également un toilettage des statuts. Elle intègre également le transfert de la station des Aillons/Margeriaz intégrée au syndicat mixte Savoie Grand Revard qui administre déjà les stations de la Féclaz et du Revard. Le Conseil municipal vote la révision à l'unanimité

4- Modification du PLH de Grand Chambéry

Le Plan Local d'Habitat de Grand Chambéry pour la période de 2014 - 2019 doit être réactualisé au bout de 3 ans pour quelques communes pour lesquelles s'applique un programme de rattrapage. Montagnole n'est pas concernée mais doit émettre un avis. La modification du PLH est adoptée à l'unanimité.

5- Adhésion au service de protection des données de Grand Chambéry

Le règlement européen de la protection des données à caractère personnel (RGPD) impose la création d'un délégué pour contrôler l'utilisation de leurs données par les entreprises et les collectivités. Grand Chambéry a créé un service mutualisé à toutes les communes de l'agglomération. C'est pourquoi le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention d'adhésion à ce service d'une durée de 4 ans renouvelable par tacite reconduction.

6- Avenant à la convention avec le SDES pour l'aménagement du Chef-lieu

Les travaux d'enfouissement au Chef-lieu de l'Eglise au stade sont achevés depuis octobre 2016. Cependant, il faut actualiser la convention passée avec le SDES sur le montant exact des travaux pour obtenir la subvention de 47406 €.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la convention.

7- Décision modificative n°3

Le Conseil autorise le virement de 500 € du poste Dépenses imprévues pour acheter une tronçonneuse pour les services techniques.

8/9 - Prêt relais de la Banque postale et ligne de trésorerie

Afin de financer les travaux des Guillermins, la fin des travaux des vestiaires de foot et le début de l'aménagement du lotissement, la mairie a besoin de liquidités.

La ligne de trésorerie de 380 000 € arrive à échéance et il faut rembourser 174 000 € de tirages. C'est pourquoi le Conseil vote à l'unanimité la signature d'une ligne prêt-relais de 360 000 € avec la Banque Postale.

Toutefois, l'encaissement de la vente des lots du lotissement du Fenestro est reporté d'un an. C'est pourquoi le Conseil autorise le maire à renouveler la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne à hauteur de 380 000 € pour les besoins éventuels de liquidités.

10- Fixation des prix de vente au Fenestro

L'aménagement d'un lotissement au Fenestro est en cours. Cinq lots seront proposés à la vente. Les élus fixent à l'unanimité les tarifs suivants : Lot 1 : 108460 €, lot 2 : 103460 €, lot 3 : 164180 €, lot 4 : 157900 €, lot 5 : 149900 €.

11-Questions diverses

L'inauguration des nouveaux vestiaires de foot aura lieu le samedi 29 septembre 2018 à 11H.

La cérémonie des années en 08 sera le vendredi 14 septembre à 18H. Il est prévu une réunion de la commission communication pour préparer cette cérémonie.

Fin de la séance à 21H50

Fait à Montagnole,
Le 10 octobre 2018

Le Maire

Jean-Maurice VENTURINI

